



ORDRE DU JOUR
Séance régulière
du conseil de ville de Danville
Lundi le 13 mai 2024

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3 INFORMATIONS ET COMITÉS

- 3,1 Création de secteurs - Carte des représentants

4 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

- 4,1 Séance ordinaire du 08 avril 2024

5 ADMINISTRATION ET FINANCES

- 5,1 Adoption de la liste des comptes à payer et des chèques émis au 13 mai 2024
5,2 Nomination des représentants - Comité éolien des Sources
5,3 Dépôt du rapport financier 2023 du site d'enfouissement sanitaire régional de Val-des-Sources

6 LÉGISLATION

Aucun dossier

7 RESSOURCES HUMAINES

- 7,1 Nomination par intérim - Direction du service de sécurité incendie
7,2 Autorisation carte de crédit - Directeur du service de sécurité incendie par intérim
7,3 Dépôt - Embauche étudiants 2024

PÉRIODE DE QUESTIONS

8 SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 8,1 Autorisation de signature - Entente de services aux sinistrés - Société canadienne de la Croix-Rouge

9 TRAVAUX PUBLICS

- 9,1 Octroi de contrat – Matériaux granulaires pour l'entretien 2024
9,2 Octroi de contrat - Enrobés bitumineux saison 2024
9,3 Octroi de contrat - Services mécaniques de véhicules lourds
9,4 Octroi de contrat suite à l'appel d'offres public - Travaux de réfection sur la rue Water
9,5 Octroi de contrat - Services professionnels - Surveillance des travaux de réfection du chemin Saint-Félix-de-Kingsey

10 HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

- 10,1 Offre de service relevé sanitaire 2024

11 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

- 11,1 Rapport - Émission des permis pour le mois d'avril 2024
11,2 Abrogation de la résolution numéro 20240408-19 - Modification réglementaire - Ajout de l'usage «Mini-entrepôts» et «Entreposage extérieur» à la zone M-81
11,3 Plan d'implantation et d'intégration architectural (PIIA) - 5-7, rue Grove - lot 4 077 450

12 LOISIRS ET CULTURE

- 12,1 Octroi de contrat - Espace de rangement au centre communautaire Mgr Thibault
12,2 Octroi de contrat - Réfection de l'entrée à l'hôtel de ville, dalle de béton pour le gazebo de l'Étang Burbank et installation des modules exercices au parc Plein air
12,3 Entente de développement culturel – Promenades Danvilloises
12,4 Autorisation de signature - Projet pilote d'installation de bornes de recharge pour vélos électriques et bornes de réparation pour vélos
12,5 Demande d'aide financière - En Estrie on bouge - volet culturel
12,6 Demande d'aide financière - En Estrie on bouge - volet sports et plein air

13 DEMANDES D'APPUI ET SUBVENTION

- 13,1 Demande d'appui financier - Place aux jeunes des Sources
13,2 Demande d'appui financier - Corporation de développement économique de Danville
13,3 Demande d'appui financier - Club de minéralogie d'Asbestos

14 VARIA

15 COMMUNIQUÉS ET CORRESPONDANCE

- 15,1 Liste de correspondance

16 ÉVÈNEMENTS À VENIR

- 16,1 Ventes de garage - 18 au 19 mai 2024
16,2 Distribution d'arbres et de compost - 25 mai 2024
16,3 Inscription Camp de jour été 2024 - 21 mai au 7 juin 2024

PÉRIODE DE QUESTIONS

17 LEVÉE DE LA SÉANCE

INFORMATION

Régie interne des séances du conseil – informations tirées du règlement 2023-08

ORDRE ET DÉCORUM

Article 20

Le Président du conseil maintient l'ordre et le décorum et décide des questions d'ordre durant les séances du conseil, sauf appel au conseil. Il peut ordonner l'expulsion de toute personne qui trouble l'ordre.

Article 21

Une personne qui assiste à une séance du conseil doit garder le silence et s'abstenir de troubler l'ordre ou le décorum.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Article 32

Les séances du conseil comprennent deux (2) périodes au cours desquelles les personnes présentes peuvent poser des questions orales aux membres du conseil.

Article 33

Les périodes de questions sont d'une durée maximale de 15 minutes.

Article 34

Tout membre du public présent, qui désire poser une question, devra :

- a) S'identifier au préalable;
- b) S'adresser au Président de la session;
- c) Déclarer à qui sa question s'adresse;
- d) Ne poser qu'une seule question et une seule sous-question sur le même sujet. Toutefois, le Président de l'assemblée pourra permettre à cette personne de poser une nouvelle question lorsque toutes les personnes qui désirent poser une question l'auront fait;
- e) S'adresser en termes polis et ne pas user de langage injurieux ou belliqueux.
- f) S'abstenir de manquer de respect ou émettre une opinion non respectueuse envers un membre du personnel ou un élu.

Article 35

Chaque intervenant bénéficie d'une période maximale de 1 minute pour poser une question et une sous-question, après quoi, le Président de la séance peut mettre fin à cette intervention.

Article 36

Le maire ou le conseiller à qui la question a été adressée peut soit y répondre immédiatement, soit y répondre à une assemblée subséquente ou y répondre par écrit.

Article 37

Chaque membre du conseil peut, avec la permission du Président, compléter la réponse donnée.

Article 38

Seules les questions de nature publique seront permises, par opposition à celles d'intérêt privé ne concernant pas les affaires de la municipalité.